



Fenêtres Sur Cours 45

Bulletin de la section SNUipp-FSU du Loiret



LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !



Sommaire

- Edito p1
- Stage syndical : l'école pendant le COVID p2
- Salaires : que dit le grenelle ? p3
- Écriture inclusive p4
- Femmes 1ères victimes de cette crise ... p4
- Réforme de la formation initiale p5
- Laïcité p5
- L'extrême droite et ses dangers p6
- Réforme des PEMF p6
- Proposition de lectures p7
- Bilan activités syndicales p7
- Carte scolaire 2021 p8
- Mouvement départemental 2021 p9
- Mots croisés : Blanquer Tonique p10
- Se syndiquer pour la rentrée p11 et 12

Nous arrivons bientôt au terme de cette année scolaire très particulière en pleine pandémie dans un contexte général toujours plus dégradé. Nos pratiques professionnelles ont dû être modifiées au travers des prismes des différents protocoles sanitaires. Mais une fois de plus notre professionnalisme et notre réactivité n'ont pas été reconnu par le ministère.

Nous ne sommes toujours pas choyé·es !

Toujours pas de revalorisation pour tou-te-s, ni de priorité pour la vaccination pour les personnels volontaires ou de protection supplémentaire. Pire le ministre profite de cette période, où nous mobilisons toute notre énergie dans l'intérêt de nos élèves qui ont subit cette période particulière, pour poursuivre sa campagne de liquidation de l'Education Nationale. Toujours des moyens insuffisants pour l'Ecole, casse de la formation et un autoritarisme ministériel de plus en plus omniprésent dans nos évolutions de carrière. Et ce ne sont pas les séances d'aérobic du ministre qui nous détournerons de ce constat. Le SNUipp-FSU45 reste mobilisé à défendre les intérêts collectifs des collègues en vous informant et en vous invitant à vous mobiliser mais également à vous accompagner individuellement.

Pour continuer à être efficaces à vos côtés, il est essentiel de faire vivre l'outil collectif en rejoignant le syndicat, vous pouvez le faire dès maintenant pour la prochaine année scolaire.

LAURIANNE DELAPORTE
co-secrétaire départementale

45.snuipp.fr



Fédération Syndicale Unitaire

N° 212 • Mai 2021

STAGE SYNDICAL DU 22 JUIN 2021 : L'ÉCOLE SOUS COVID

Depuis plus d'un an maintenant, notre métier a évolué du fait de la situation sanitaire. Avec la décision de fermer les écoles en mars 2020 pour répondre à la crise sanitaire, le système scolaire a connu un ébranlement sans précédent.

Tous les personnels des écoles, les élèves et les parents ont dû faire face dans l'urgence à une profonde déstabilisation. Les espaces se sont mélangés. Le métier a été bouleversé, sans que l'institution constitue un recours. Et le déconfinement s'est accompagné de son lot de difficultés.

Depuis nous avons 2 autres « confinements », des modifications de calendrier des congés, une nouvelle fermeture des écoles mais la réponse institutionnelle est toujours aussi insuffisante. Le quotidien des classes et des écoles est toujours impacté par l'application du protocole sanitaire.

En quelques jours et pour quelques mois, l'école est sortie de ses gonds.

Dominique CAU BAREILLE, chercheuse en ergonomie du travail, a mené en collaboration avec Cécile Brunon (chercheuse en ergonomie du travail également) depuis le mois de mars dernier une enquête sur l'activité des PE en période Covid.

Elle interviendra lors de cette conférence pour présenter les résultats de cette recherche, ayant entraîné la redéfinition de notre travail dans ce contexte, les conséquences sur notre santé ainsi que la difficulté à trouver l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

LAURIANNE DELAPORTE

BIOGRAPHIE



Dominique CAU BAREILLE

est maitresse de conférences à l'Institut d'Étude du Travail de

Lyon2. Elle est membre du Chantier Travail du SNUipp-FSU et de l'institut de recherche de la FSU. Ses travaux explorent comment « durer dans le métier », en particulier pour les fins de carrière au vu des conditions de travail des PE.

Elle s'intéresse également à l'impact du genre sur les conditions de travail des professeur.e.s.

Elle participe au REF (Réseau d'éducation francophone) dans le cadre de ses symposiums.

Elle s'intéresse également aux enjeux de la formation professionnelle tout au long de la vie dans différents milieux professionnels depuis plus de 30 ans, en collaboration avec le Centre de Recherches sur l'Expérience et les Ages au Travail (CREAPT). Ces travaux de recherches ont donné lieu à de nombreuses publications.

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous vous proposons de découvrir cet article co-rédigé par notre intervenante dans le Hors série de la revue Formation et Profession :

Brunon, C. et Cau-Bareille, D. (2020). « Crée-moi un oiseau » : Innover dans un cadre temporel inédit. Formation et profession, 28(4 hors-série), 1-13. <http://dx.doi.org/10.18162/fp.2020.679>



Résumé

Cet article s'intéresse aux innovations pédagogiques des enseignant·es des écoles primaires en France pendant l'épidémie de COVID-19 ainsi qu'aux conditions les ayant rendues possibles. Il s'appuie sur une recherche menée auprès de 24 enseignant·es visant à appréhender l'évolution du travail enseignant pendant la phase de confinement / déconfinement. Sur la base d'entretiens semi-directifs et de budgets-temps, nous montrons que ces innovations ont pu être réalisées grâce à un relâchement de la pression sur les apprentissages, d'un enrôlement fort des parents, la mobilisation de collectifs de travail, une montée en compétences sur les outils numériques.

Pour consulter l'intégralité de la revue : <https://formation-profession.org/numeros/view/29>

Enseigner et apprendre en contexte de pandémie

Appel à textes
Formation et Profession :
revue scientifique
internationale en éducation



Sous la direction de
Cécile BORGES,
Maurice TARDIF et
Thierry KARSENTI

LE GRENELLE EN GUISE DE REMERCIEMENT ?!

Voilà des années qu'on entend les politiques de tout bord dénoncer ou affirmer que le métier d'enseignant est sous payé dans notre pays, pourtant nous attendons encore les actes qui suivront les paroles. On nous a dit que c'était « sur la table » (table qui doit être bien comble à l'heure actuelle), le résultat on le connaît : une revalorisation moindre pour quelques un·e·s. Alors oui, nous traversons une crise et nous vivons de plein fouet les difficultés sociales que rencontrent les familles, cependant il en va aussi de ce que l'on veut pour notre Ecole. Comment compter sur une amélioration des recrutements sans envisager une réelle revalorisation, un salaire à la hauteur de nos études et reflétant notre travail, ces heures que nous ne comptons plus, nos soirs, nos week-ends, nos « vacances »... c'est d'autant plus vrai depuis mars dernier, alors cessons de culpabiliser.

Mise à part la revalorisation de 2017, c'est depuis 2010 que le point d'indice est gelé, pourtant fonctionnaire de catégorie A à bac+5, notre pouvoir d'achat dégringole et nos conditions de travail se dégradent. Si beaucoup se plaisent à regarder les chiffres et les données en tout genre comme PISA, TIMSS sur la performance des élèves pour « prouver » que l'éducation a besoin d'être réformée... il ne leur aura pas échappé que l'OCDE met aussi en corrélation salaire des enseignant·e·s et performances des élèves. Eh oui ! « Les systèmes éducatifs performants tendent à privilégier de hauts salaires » CQFD.

Mais, aucun doute, nous sommes entré·e·s dans l'ère de la communication, des effets d'annonces et nous subissons, en essayant de gérer « comme on peut » sur le terrain. Encore une fois nous bricolons. Nous le voyons bien, tout ce qui compte ce sont les apparences, et ce, au détriment de notre santé. Alors, nous avons le droit à des mots de remerciements... et en parallèle à un grenelle que Blanquer nous expose, une volonté de « moderniser » l'Education Nationale, visiblement à coup de « start-up nation ».

Les recommandations sont tombées en janvier et voilà ce fameux grenelle de retour, le 6 mai dernier Blanquer annonçait que « la réforme allait bien avoir lieu ». Notre ministre nous explique qu'une revalorisation pour les jeunes enseignant·e·s sera effective ce mois-ci et que ça va s'accroître en 2022. Mais ne nous y trompons pas, il s'agit de modifier profondément notre avancement : suppression des accords PPCR, suppression des CHSCT, modifications du temps de service (comme si notre temps de service actuel ne pouvait justifier une revalorisation), des directeurs et directrices comme supérieur·e·s hiérarchiques ayant pour rôle d'épauler l'inspection (la possibilité de valoriser, de recruter les enseignant·e·s). Bref, un avancement par copinage, à la tête du client se profile, une évolution de carrière au « mérite ». Ce grenelle est à des années lumières de ce que nous réclamons.

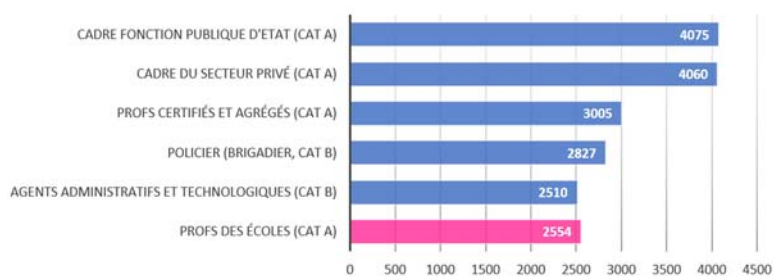
Les directeurs et directrices n'ont pas besoin de devenir des supérieur·e·s, mais de temps et de moyens humains pour mener à bien leurs missions et l'avancement au « mérite » ne doit pas être la condition d'une revalorisation qui est, de fait, légitime. Le cœur de notre métier doit être tourné vers l'intérêt des élèves et non pas à satisfaire les injonctions d'une hiérarchie pour espérer avoir mérité un avancement.

LUCILE DEWATINE

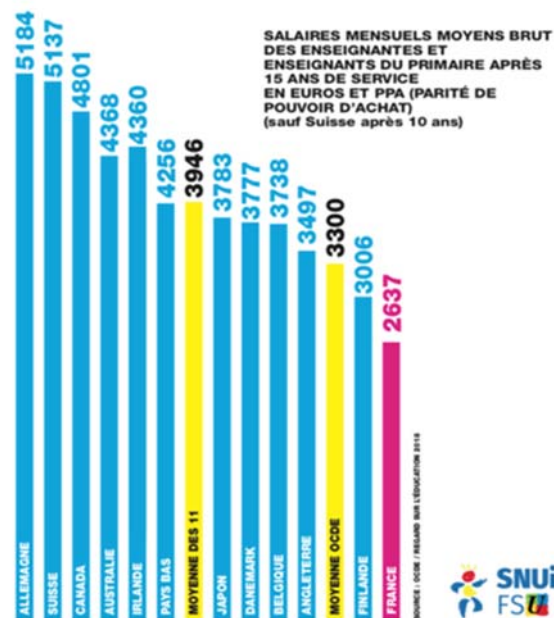
Sources :

<https://www.youscribe.com/BookReader/Index/2493684/?documentId=2470718>
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/05/07052021Article637559671995122865.aspx>
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/01/26012021Article637472421238032434.aspx>
<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-education-syntheses-des-ateliers-309067>

salaire net global



Source : Rapport annuel de la fonction publique 2019



ÉCRITURE INCLUSIVE ET POINT MÉDIAN : SUJET DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE POUR NOTRE MINISTRE.

Le 7 mai, en pleine alerte sociale et sanitaire, Jean-Michel Blanquer a décidé que cela en était trop. Il fallait la bannir définitivement. L'inégalité salariale des enseignants du 1^{er} degré par rapport aux autres pays de l'OCDE¹ ? Non, bien sûr que non. On parle ici de cette maudite écriture inclusive, de ce point médian qu'il ne saurait voir.

Cette circulaire² parue au journal officiel, sous couvert de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, prélude à celle entre les femmes et les hommes, stipule que "ces objectifs ne doivent pas être pénalisés par le recours à l'écriture dite "inclusive" dont la complexité et l'instabilité constituent autant d'obstacles à l'acquisition de la langue comme de la lecture".

Conséquence ? Le point médian est officiellement proscrit. Pourquoi ? L'écriture inclusive, selon notre ministre, n'est pas si "inclusive" car "une telle écriture constitue un obstacle pour l'accès à la langue d'enfants confrontés à certains handicaps ou troubles de l'apprentissage". Outre la réouverture d'un débat, c'est surtout le moment choisi qui interroge. N'y a-t-il pas plus urgent à gérer qu'un signe typographique sans débat sur son rôle ?



¹Source : <https://data.oecd.org/fr/teachers/salaires-des-enseignants.htm>

²Source : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>

JÉRÉMY BOURDEAUX
DUMOULIN

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise... »

Alors que depuis plus d'un an nous traversons une crise sanitaire qui nous force à rompre avec nos modes de vie habituels, cette période a révélé un réel recul en ce qui concerne l'égalité femmes- hommes. Que ce soit dans le domaine d'accès à la santé, à l'emploi ou encore le télétravail, les chiffres sont alarmants : les signalements pour des difficultés d'accès à l'IVG et la contraception ont augmenté de 320%, nous sommes aussi plus nombreuses à prendre des congés enfant malade ou une activité partielle (43% des salariés en activité partielle sont des salariées). Au chômage, nombreuses sont celles ayant abandonné leur recherche d'emploi.

Bref, l'emploi des femmes s'est détérioré alors même qu'il est un facteur d'émancipation : nous sommes les premières à sacrifier notre travail et projets professionnels pour nous occuper des enfants, gérer l'école à la maison lors du premier confinement ; celles en télétravail, partagent souvent l'espace avec les enfants (25% des femmes disposent d'un espace dédié au travail contre 40% des hommes). Tout ceci a pour effet d'accentuer sensiblement la charge mentale, alors même qu'avant la crise sanitaire des améliorations étaient visibles, sur la répartition des tâches notamment.

N'oublions pas non plus, tous ces métiers dits de première nécessité, souvent mal payés et majoritairement féminin (elles sont 80% des personnels soignants, des hôtesses de caisses, nous sommes 82% dans l'enseignement primaire), des professions invisibilisées au quotidien se retrouvant actuellement en première ligne et pour quelle reconnaissance ?

Au Snuipp, nous avons choisi d'utiliser une rédaction égalitaire. Nous avons fait le choix d'une meilleure prise en compte de la mixité par le langage car ce n'est pas anecdotique. Pour nous, le combat pour l'égalité des sexes passe aussi par une évolution de la langue. Rappelons d'ailleurs à ce sujet que cette « fameuse » règle grammaticale selon laquelle le masculin prévaudrait sur le féminin est récente dans l'histoire de la langue française.

Jean-Michel Blanquer décide donc seul de clore le débat sur ce « point médian » qui a le mérite d'exister même si les avis divergent.

Pourtant, des méthodes et procédés pour suivre une rédaction égalitaire seraient à promouvoir : mots collectifs, épiciènes ou simplement faire évoluer notre façon d'enseigner. « Égaliser » notre enseignement de manière consciente en changeant de paradigme. Ainsi, pourquoi ne pas évoquer les adjectifs féminins qui se transforment au masculins ? Pourquoi ne pas favoriser l'apprentissage de la conjugaison en se basant sur des exemples dont le sujet est féminin ? Cela permettrait peut-être à notre ministre d'utiliser son temps à prendre en compte d'autres revendications de la Snuipp comme la revalorisation salariale, la liberté pédagogique, le dégel du point d'indice, la limitation du nombre d'élèves par classe, le retrait du jour de carence etc...

Donc, dans notre société, les métiers jugés nécessaires en cette période de crise sont des métiers sous rémunérés. Pourquoi ? Car jusqu'ici la société juge que c'est notre place, que c'est dans notre nature de nous occuper des autres... Alors, allons-nous continuer d'accepter cela ? Combien de temps accepterons nous d'être renvoyée à notre nature plutôt qu'à nos compétences professionnelles, notre niveau d'étude ?

Mais, ce qui nous marque certainement le plus, c'est cette explosion des violences faites aux femmes. Violences que l'on ne connaît que trop dans les écoles, car les enfants les subissent souvent tout autant. Après une semaine de confinement, elles étaient déjà en hausse de 30% et n'ont eu de cesse d'augmenter. Ces femmes se sont retrouvées prisonnières. Alors oui, des réponses ont été apportées mais elles sont encore insuffisantes. Notre société n'accepte que trop ces violences, cherche des raisons, essaye d'atténuer et minimiser. Sinon, comment expliquer qu'un homme déjà condamné pour des faits de violences et donc connu des services de police ait pu brûler vive son ex-compagne après lui avoir tiré dessus à plusieurs reprises en pleine rue ?!

Le bilan est sans appel : cette période est signe d'un réel retour en arrière sur les questions d'égalité. Alors, quel avenir voulons-nous ? Quelle société souhaitons-nous construire pour nos filles ? Aucun recul n'est acceptable, l'égalité n'est pas une option que l'on prend et dont on s'occupe quand on aurait le temps. Au contraire, plus que jamais, il s'agit d'une nécessité.

LUCILE DEWATINE

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES : DU FLOU, DU FLOU ET... ENCORE DU FLOU ! QUOIQU'...

Sous cloche depuis mars 2020, cette année scolaire n'a pourtant pas entamée les volontés de réformer (à nouveau) la formation initiale des enseignant·es. Dans les tuyaux fin 2020, elle va bel et bien s'appliquer dans les INSPÉ - et ailleurs ! - dès la rentrée scolaire 2022.

Au départ, il y avait un semblant d'unité : un concours requérant un niveau M1 (bac +4) permettant d'accéder au statut de fonctionnaire-stagiaire pour un mi-temps M2/responsabilité en classe. Accrochez-vous, l'avenir est beaucoup moins clair.

Passage d'1 à 4 parcours différents !

- formation dès la première année de licence avec le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles). Parcours partagé entre universités et lycées, l'INSPÉ disparaît des maquettes... Où se situe l'expertise du terrain ?
- formation dès la L2 pour les Assistant·es d'Education (AED = surveillant·es en lycées et collèges). L'objectif est clair : boucher les trous grâce à ces étudiant·es, apprentissage sur le tas, et ne vaut mieux pas parler de la rémunération... Dérisoire.
- parcours à partir du M1 incluant deux parcours possibles :
 - ◇ un·e alternant·e,
 - ◇ un·e non alternant·e...

Là encore, il est facile de penser que ces alternant·es serviront à boucher le manque de moyens humains.

A cela, vous ajoutez **un concours repoussé en fin de master 2** pour précariser un an de plus le statut des futur·es PE, et **un recentrage outrancier sur les "fondamentaux"**.

"Vous n'avez rien compris? C'est normal !" comme dirait le secrétaire d'Etat au bordel... Les INSPÉ peinent d'ailleurs à éditer les nouvelles maquettes pour la rentrée, ou bien sont-elles retenues pour éviter les critiques ?

Et les collègues dans tout ça ?

Ce sera autant de "profils" différents de collègues auxquels il faudra s'adapter, sans temps supplémentaire dédiée à la concertation pourtant essentielle pour assurer la "vraie" continuité pédagogique...

MATTHIAS GUERIN

En observation	En responsabilité de classe		
	1/3 temps	½ temps	Temps plein
Des étudiant·es : • en PPPE • en Licence sous contrat AED • en Master MEEF non alternant·es	• AED en M1 • AED en M2 • Alternant·es en Master MEEF	PEFS (n'ayant pas suivi le master MEEF)	• PE titulaires • PEFS (ex-master MEEF) • Contractuel·es
Non recruté·es		Recruté·es	



La laïcité est au cœur des débats politiques actuels. Invoquée comme une incantation miracle, elle est bien souvent dévoyée et ceux qui s'en proclament les chevaliers blancs sont bien souvent si ce n'est des usurpateurs, au moins des manipulateurs.

Le ministère de l'Intérieur, par la voix de la ministre déléguée à la citoyenneté, Marlène Schiappa, a annoncé la suppression prochaine de l'Observatoire de la laïcité, dirigé par Jean-Louis Bianco et dont le rapporteur est Nicolas Cadène. Cette institution est attaquée depuis quelques années par des mouvements politiques qui défendent une laïcité exclusive, à deux doigts d'une forme d'athéisme d'état. En réalité, leurs attaques se dirigent toujours vers la même religion et ils utilisent la laïcité comme fond de commerce. Pourquoi l'observatoire est-il leur cible ? En effet, la cour des comptes l'a félicité pour son efficacité, tant son action est importante, sans pour autant être onéreuse. L'Observatoire de la laïcité peut ainsi se targuer de proposer des formations sur le sujet et des évolutions de la loi. Mais qu'est-ce qui dérange tant alors ? Et bien, c'est simple : Nicolas Cadène et Jean-Louis Bianco sont accusés de complaisance avec l'islamisme. Bien entendu, il n'en est rien, l'observatoire a des contacts réguliers avec les

LAÏCITÉ

représentants des différentes religions, y compris l'islam. En fait, on leur reproche de pas être assez islamophobes. La FSU et d'autres leur ont ainsi apporté leur soutien et ils sont désormais régulièrement menacés par ce qu'on appelle communément la « fachosphère ».

La laïcité n'est pas un athéisme d'état mais elle garantit l'égalité des citoyens face à la République, peu important leurs croyances. Elle éloigne l'Etat de la gestion des cultes et en compensation, ces derniers ne se mêlent pas des affaires de l'Etat. Elle engage et contraint mais n'est nullement un vecteur de limitation des libertés individuelles. Elle ne saurait être un instrument de combat contre une religion en particulier ni même un anticléricalisme institutionnel. L'anticléricalisme relève des opinions individuelles, pas d'une doctrine d'état. Il est essentiel de revenir aux fondements de la loi de 1905 et son article 2 : la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. Ni plus ni moins.

Tiens, au fait, si on parlait du Concordat en Alsace et en Lorraine ?

FRÉDÉRIC SERGENT

MONTÉE DE L'EXTRÊME DROITE ET SES DANGERS

Le 8 mai dernier, Marine le Pen rendait hommage aux combattants de la 2^e Guerre Mondiale. Elle s'est fendue d'un tweet dans lequel elle écrit qu'elle a ainsi « rendu hommage à ceux qui se sont battus pour la libération de la France. Le devoir de mémoire est indispensable pour ne jamais oublier à quel point la liberté est un bien précieux. »

Alors justement, parlons-en de la mémoire car il semble que la présidente du parti d'extrême-droite l'a bien courte. Se rappelle-t-elle que le Front National, dont le RN est la continuité partisane du FN qui a été fondé notamment par Pierre Bousquet et Léon Gaultier, anciens SS et par des anciens de l'OAS, organisation qui voulait attenter à la vie du général de Gaulle ? Oublie-t-elle qu'on peut trouver çà et là diverses photos d'elle avec des militants néo-nazis de son parti et même avec Franz Schönhuber, ancien SS lui aussi ? Doit-on porter à sa mémoire la célébration de David Rachline, maire RN de Fréjus, dans une voiture allemande qu'il appelait joyeusement « la voiture du Führer » ou bien le passé sombre de Philippe Vardon, conseiller municipal à Nice, qui entonnait le bras levé « Nous sommes la Zyklon Army » ? Se souvient-elle les différentes sorties de son père et le négationnisme qui a toujours sa place parmi des cadres de son parti ?

Sous le vernis imposé par les médias et renforcé par la course à l'échalotte que se mènent les partis politiques, l'extrême-droite n'a pas changé. Elle est toujours xénophobe, homophobe, antirépublicaine et violente. La façade est propre et accueillante mais l'intérieur de la maison est sale et abrite des individus violents et ennemis de la République (cf. encadré).

Le 4 mai dernier, des syndicalistes, hommes et femmes politiques, des artistes aussi, ont signé une tribune rappelant le danger que représente le fascisme, en France et partout dans le monde. Ils appellent à manifester contre cette idéologie qui gangrène la société. Le SNUipp-FSU45, engagé depuis toujours contre toutes les discriminations, s'engagera pour faire reculer cette haine car l'extrême-droite n'a jamais été aussi proche du pouvoir en France depuis 1945. Il est temps de réagir.

FRÉDÉRIC SERGENT

RÉFORME DES PEMF : C'EST PAS BYZANCE, MAIS LE SNU A SAUVÉ CERTAINS MEUBLES !

Dans le tuyaux depuis quelques temps, la formation des PEMF fait elle aussi "peau neuve". Pour autant, pas d'overdose de bonnes nouvelles...

Premier changement, la durée. En effet, ce ne sera plus deux années mais une seule pour préparer le CAFIPEMF. La conséquence ? La spécialisation ne sera plus possible immédiatement et il faudra attendre 3 années d'exercice avant de pouvoir y prétendre.

Du côté du contenu, le SNUipp a dénoncé le resserrement des épreuves autour des "fondamentaux" : du français, des maths à gogo pour les deux tiers des épreuves. Quant au dernier tiers : elle pourra concerner un autre domaine, mais elle devra contribuer à l'apprentissage des fondamentaux néanmoins. L'abandon des autres domaines n'est plus à prouver !

☐ 29 OCTOBRE 2020 : un homme de 33 ans mène une attaque raciste dans la campagne d'Avignon en faisant le salut nazi. Il porte une doudoune Génération Identitaire. Armé, il menace les passants et sera abattu par les policiers rendus sur place.

☐ 30 NOVEMBRE 2020 : 4 jeunes proches de l'Action Française sont condamnés pour des violences commises dans le centre-ville du Mans, notamment à l'encontre d'un bar gay de la ville.

☐ 22 DÉCEMBRE 2020 : un survivaliste ultra-catholique tue 3 gendarmes dans un guet-apens.

☐ 13 AVRIL 2021 : une fillette, Mia, est kidnappée par sa mère. L'enquête révèle que cette dernière a été aidée par 4 hommes proches des milieux survivalistes d'extrême-droite.

☐ 21 AVRIL 2021 : des militaires à la retraite, dont la plupart proche du Rassemblement National et de l'extrême-droite en général publient une tribune appelant les militaires d'active à prendre la situation en main si nécessaire.

☐ 1^{ER} MAI 2021 : le car de la CGT est attaqué lors des manifestations. Philippe Martinez, secrétaire général de l'organisation syndicale, pointe du doigt l'extrême-droite.

☐ 8 MAI 2021 : interpellation de 6 membres d'une cellule terroriste d'extrême-droite dans le Doubs. Ils préparaient un attentat contre une loge maçonnique.

☐ 9 MAI 2021 : intrusion nocturne violente du théâtre d'Orléans occupé par les intermittents par 5 individus après plusieurs menaces de l'extrême droite.

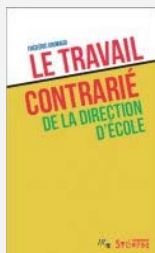
...

Du côté des bonnes nouvelles, le SNUipp est parvenu à maintenir l'absence de contrôle de la hiérarchie au niveau des inscriptions. 1 point, yes ! Euh oui en bon français ! C'est pas fini ! Le Ministère comptait éradiquer les présence des PEMF dans les jurys d'évaluation : certainement pas, le SNUipp a dit et a été entendu ! 2ème point pour le SNUipp. Par ailleurs, la visite en classe est rétablie !

Si tout n'est pas à jeter dans cette réforme, elle demeure dangereusement glissante en resserrant l'action des PEMF vers des actes de formation individuelle, resserrés autour de la notion des "fondamentaux" et de plus en plus éloignés de la recherche en sciences de l'éducation (suppression de l'épreuve du mémoire) qui permettrait aux PEMF d'acquérir une expertise solide, grâce à la fois au terrain et à la recherche.

UN PEU DE LECTURE POUR LES VACANCES ?

NOUS VOUS PROPOSONS :



Le travail contrarié de la direction d'école,
Frédéric Grimaud

Parce que le fonctionnement pédagogique, éducatif et administratif de l'école et la fonction de directrice et directeur d'école sont des questions fondamentales, grâce à un chantier organisé avec des collègues et la section du SNUipp-FSU 13, un travail a été mené pour permettre aux collègues de mieux comprendre leur métier afin d'être en mesure de reprendre la main et de ne pas laisser à d'autres le soin d'en parler à leur place.



En finir avec les idées fausses sur les retraites,
Benoît Teste

Cet ouvrage est un guide précieux qui, chiffres et données à l'appui, permet non seulement de se repérer dans cet intimidant labyrinthe, mais aussi d'opposer aux partisans de la réforme par points et de l'épargne retraite individuelle des outils pour penser l'organisation et le financement d'un système solidaire et pérenne. La mise en place d'un tel système est possible, et c'est aujourd'hui



Apprendre à lire, Une pratique culturelle en classe,
Paul Devin et Christine Passerieux

Une publication FSU pour finir avec cet ouvrage qui évoque les dessous cachés de l'apprentissage de la lecture. Il ne s'agit pas d'en donner une recette magique mais plutôt de démontrer l'importance du facteur culturel dans la réussite de ce processus d'apprentissage. Les auteur.e.s insistent sur l'importance d'ouvrir la lecture à tous et proposent des pistes de réflexion et d'action

BILAN D'UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ SYNDICALE

Cette année scolaire, les déchargé·es du SNUipp-FSU45 ont été à vos côtés dans les différentes démarches administratives, pour vous répondre et vous accompagner. Nous avons tenté de quantifier ce travail.

RÉPONSES AUX COLLÈGUES :

- 800** échanges mails
- 1000** appels téléphoniques
- 150** fiches de contrôles

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS SYNDICALES :

- 50** collègues ont participé à un stage syndical
- 160** collègues ont participé à une Réunion d'Information Syndicale (RIS)

ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION :

- 15** auprès de la DSDEN
- 10** auprès de leur IEN





CARTE SCOLAIRE

Un premier CTSD s'est tenu le 25 mars dernier dans un contexte sociétal très particulier, qui aurait du être pris en compte dans le budget attribué à l'école. Concernant les moyens pour la rentrée 2021, dès la parution en décembre de la répartition

académique des 2 489 postes pour la rentrée 2021, le SNUipp-FSU a expliqué pourquoi cette dotation positive ne suffirait pas pour répondre aux priorités ministérielles : dédoublements en Éducation Prioritaire, GS et CP à 24, amélioration des décharges de direction... Les moyens attribués ne pourront donc également pas permettre d'engager une diminution partout du nombre d'élèves par classe où avec 22,2 élèves par classe, la France se situe toujours au-dessus de la moyenne de l'OCDE (21,1) ou encore celle des 23 pays de l'Union européenne (19,8). Une diminution pourtant essentielle pour combattre durablement les inégalités scolaires mises en lumière et aggravées par la crise sanitaire. Comment également faire dans ce contexte pour réabonder les postes de RASED ou encore les moyens de remplacement ?

Dans l'élaboration de cette carte scolaire, le DASEN avait un certain nombre de priorités :

- sur les effectifs tout d'abord, bénéficier d'une dotation positive avec une perte d'élèves aurait pu laisser espérer une amélioration des conditions d'exercice ;
- sur l'éducation prioritaire, les objectifs de réussite annoncés ne peuvent être qu'approuvés ;
- le plafonnement des effectifs sur 3 niveaux de l'école primaire, va dans le sens des mandats de notre organisation syndicale, à savoir celui d'une réduction des effectifs par classe ;
- il en va de même de la prise en compte des effectifs des élèves d'Ulis dans les effectifs car ces élèves sont bien présents dans les classes ;
- ou encore la dotation de moyens spécifiques supplémentaires pour permettre un meilleur fonctionnement de la direction de l'école.

Tout cela partait donc bien, mais quelle déception et quel bilan en demi-teinte en lisant plus finement l'ensemble des mesures proposées.

Malgré une dotation de +17, s'attaquer à des chantiers aussi nombreux que :

- la diminution des effectifs en affichant une limite à 24 pour 3 niveaux de classe,
- le dédoublement d'un niveau de classe supplémentaire en EP tout en intégrant la dimension de la formation des personnels concernés,
- la prise en compte de la fragilité de certains territoires ruraux,
- la réouverture des postes RASED permettant une meilleure prise en compte des difficultés dans les écoles,
- les carences importantes du remplacement, qui avaient déjà lieu hors Covid, la situation ne s'étant pas réglée, cette dimension aurait dû être intégrée,
- l'attribution de temps de décharges de direction supplémentaires, de formation, bien que largement insuffisants,

Tout ceci relève évidemment de l'impossibilité, au regard des moyens alloués, et conduit à des mesures qui impliquent une absence d'amélioration dans certains domaines.

Globalement pas d'amélioration à attendre pour le département !

La crise sanitaire aurait pu être l'occasion pour le ministère de changer de cap. Mais rien du tout ! Le SNUipp-FSU dénonce ce manque de moyens au long terme alors que, dans le même temps, 200 millions d'euros n'ont pas été utilisés dans le budget 2020 de l'É.N., soit l'équivalent de 4200 postes, ou la moitié de la revalorisation promise aux enseignants pour 2021.

Le travail d'un ministre de l'Éducation, n'est pas de défendre l'Éducation Nationale ? De se battre pour avoir un meilleur budget ? Si M. Blanquer n'a pas d'idées pour défendre cet argent, qu'il nous demande ! Le SNUipp et la FSU revendiquent des moyens pour l'École, Jean Michel Blanquer aura beau s'agiter et danser tant qu'il le voudra, nous ne sommes pas dupes de sa pitoyable mission de liquidation du service public d'Éducation Nationale.

Un 1er ajustement de carte scolaire est prévu avant le mouvement le 27 mai, le 2nd ajustement aura lieu la semaine de la rentrée de septembre.

LAURIANNE DELAPORTE

65 OUVERTURES DE CLASSES DONT 1 ULIS ÉCOLE ET 3 POSTES D'ENSEIGNANT-ES SPÉCIALISÉ-ES EN RASED (RÉSEAU D'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS).

65 FERMETURES DONT 59 CLASSES, 0,5 POSTE DE MAITRE-SES SUPPLÉMENTAIRES ET 5 POSTES DE REMPLAÇANT-ES.

Par circonscription :

Chateaufort : 3 ouvertures de classes, 8 fermetures de classes
 Fleury : 6 ouvertures de classes et 1 poste E, 4 fermetures de classes
 Gien : 3 ouvertures de classes, 8 fermetures de classes
 Montargis Est : 3 ouvertures de classes, 2 fermetures de classes
 Montargis Ouest : 5 ouvertures de classes, 6 fermetures de classes
 Orléans Est : 11 ouvertures de classes, 2 fermetures de classes

Orléans Saran : 7 ouvertures de classes, 0 fermeture de classe
 Orléans Sud : 4 ouvertures de classes, 2 fermetures de classes
 Orléans Val de Loire : 6 ouvertures de classes, 1 fermeture de classe
 Pithiviers : 7 ouvertures de classes et 1 poste G, 14 fermetures de classes
 St Jean de la Ruelle : 7 ouvertures de classes, 6 fermetures de classes
 St Pryvést Memin : 3 ouvertures de classes et 1 poste E, 6 fermetures de classes



Toujours une seule saisie, pour les collègues obligé·es de participer au mouvement l'obligation de saisir des vœux larges dans 3 zones infra-départementales différentes (sur 5 au total dans le Loiret...) et **plus aucun regard des élu·es du personnels** ! Une preuve supplémentaire de la rupture du dialogue social.

RÔLE DU SNUIPP

Depuis l'année dernière, avec la loi Fonction Publique, **les élu·es du personnel sont écarté·es des opérations de mouvement.**

Malgré tout, l'équipe du SNUipp-FSU 45 vous accompagne dans cette étape importante de la carrière. *Explications du règlement et de ses subtilités, conseils sur les types de postes et lieu d'affectation en fonction de son ancienneté et calcul du barème...*

Nous avons échangé avec l'administration à plusieurs reprises afin de répondre aux interrogations afin de vous conseiller le mieux possible et afin de défendre des situations problématiques même si dans certains cas l'administration n'a rien voulu entendre...



LES CHIFFRES-CLÉS 2021

Le SNUipp-FSU 45 a réalisé :

- **100 fiches de contrôle sur l'espace « e-mouvement »**
- **2 Réunions d'information en Visio : 100 personnes**
- **10 jours de permanences téléphoniques d'aide à la saisie durant les vacances scolaires : 150 personnes**

24 juin : Résultats : C'est le moment de prendre contact avec votre nouvelle école !

SANS AFFECTATION ?

LA PHASE D'AJUSTEMENT MANUELLE (résultats FIN AOUT)

Au cours de cette phase, sont traités **les postes demeurés vacants** après la phase principale ainsi que d'autres **postes libérés** pendant les vacances.

Vous serez à titre PROVISoire sur votre poste pour l'année scolaire.

L'administration ne se basera pas sur les vœux que vous aurez effectués. Le critère retenu pour les nominations est **l'adresse personnelle de l'enseignant ou le point d'entrée dans le département** pour ceux domiciliés hors du Loiret.

Les affectations se font dans l'ordre du barème.

Les enseignant·es qui souhaitent obtenir un poste d'enseignement spécialisé devront en faire la demande, par courrier, adressée à la Division des Ecoles.

DEMANDER UNE RÉVISION D'AFFECTATION

Attention, demande de recours à envoyer très rapidement afin de faire une demande de participation exceptionnelle au mouvement complémentaire du mois d'août.

Selon l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, l'administration postule que les personnels enseignants peuvent formuler un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables uniquement lorsqu'ils :

- n'obtiennent pas de mutation ;
- sont mutés sur un poste ou sur une zone qu'ils n'avaient pas demandé dans la mesure où les candidats ont formulé des vœux en nombre et variété suffisant.

Selon l'administration, il ne peut donc être fait de recours lorsque l'enseignant·e est muté·e sur un vœu qu'il a exprimé, **y compris donc un vœu large.**

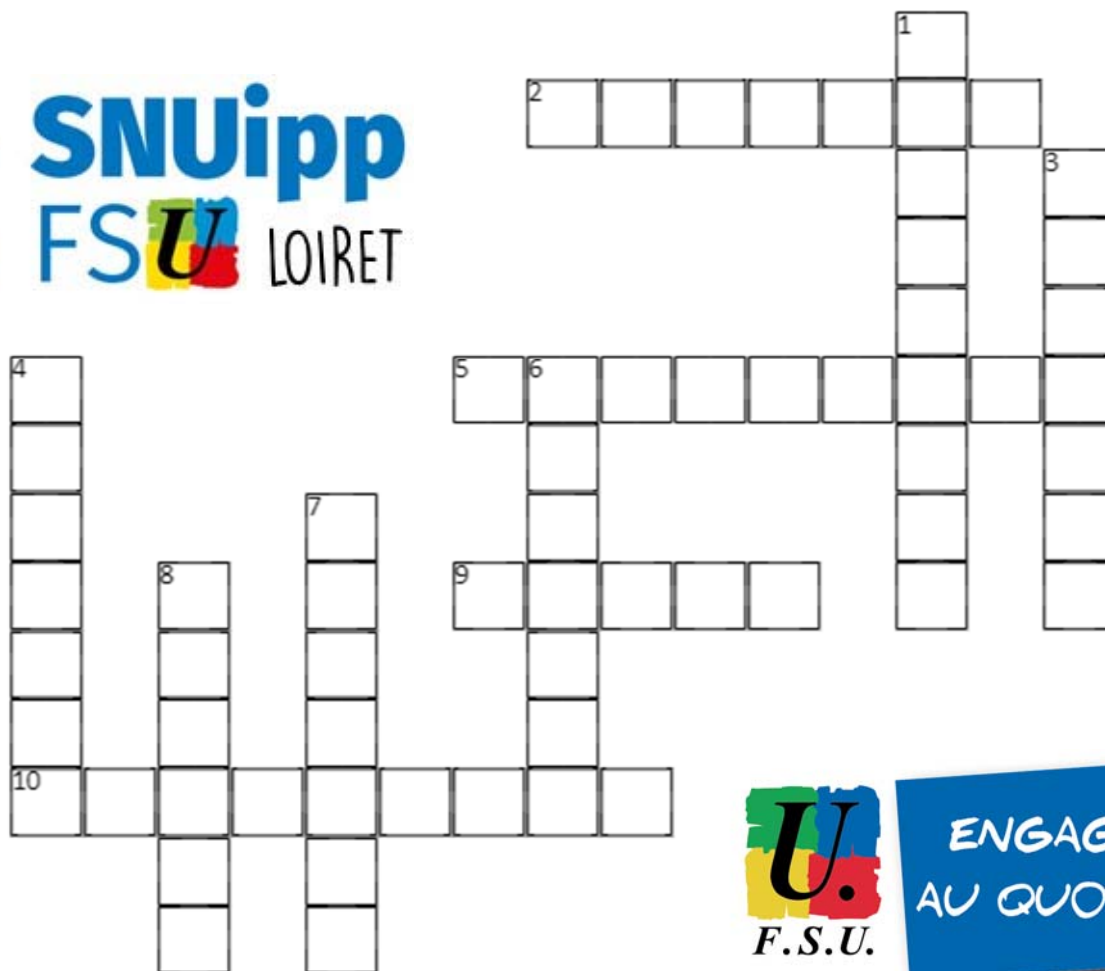
Nous vous invitons à formuler un recours si vous le souhaitez. Le SNUipp-FSU 45 pourra vous assister (la demande est à faire en même temps que le recours) et nous vous fournirons un modèle.

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

**Une autre école
est possible...**

[#unplandurgencepourlecole](https://twitter.com/unplandurgencepourlecole)

Le Blanquer-tonique



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Horizontal

- 2 Nom de l'animateur télé chez qui M.Blanquer a refusé d'aller.
- 5 Il fait des ravages à l'université d'après lui. C'est l'islamo...
- 9 Invité de Stade 2, nous avons appris que M.Blanquer pratiquait le...
- 10 Le grade de l'ordre des palmes académiques dont la taille de la médaille a été changée.

Vertical

- 1 M.le ministre souhaiterait interdire son écriture.
- 3 Avant de perdre au shifumi, Jean-Michel s'essaye à la...
- 4 Jean-Michel Blanquer en a fait une séance mémorable.
- 6 Surnom officiel du ministre.
- 7 Nom du collège visité par M.Blanquer à Orléans le 7 mai 2021.
- 8 C'est en faisant ce geste que notre ministre perd au Shifumi.

1. Inclusive 2. Hanouna 3. Marelle 4. Aérobie 5. Gauchisme 6. Apeupre 7. Rostand 8. Ciseau 9. Rugby 10. Chevalier

RÉPONSES :

M, Mme Nom de naissance

Prénom :

Date de naissance : ___/___/_____

Adresse :

Code postal : _____ Commune :

Téléphone : ___/___/___/___/___

Adresse électronique :@.....

Etablissement d'affectation :

Poste occupé : échelon : _____

J'adhère au SNUipp-FSU Loiret!

En quelques clics syndiquez-vous au SNUipp-FSU 45 pour l'année scolaire 2021/2022.

Vous pourrez effectuer un paiement par carte bleue en une fois ou en plusieurs fois sans frais. 66% du montant de votre cotisation syndicale sera déduit de votre impôt. (crédit d'impôts).

Cotisation

- Paiement par chèques - Nombre de chèques : _____
- Paiement par prélèvement automatique (joindre l'autorisation de prélèvement page suivante et un RIB) : 10 prélèvements effectués chaque mois (dernier prélèvement en juillet).
- Paiement par CB via internet : <https://adherer.snuipp.fr/45>

Signature :

SANS ATTENDRE, REMPLISSEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE SUR

<https://adherer.snuipp.fr/45>



Échelons	PE classe normale											PE hors classe					PE classe exceptionnelle				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	1	2	3	4	^{er} Chevron
Adjoint-e	90	110	119	125	131	138	148	159	171	186	199	184	197	211	226	238	205	217	229	246	265
Spécialisé			124	130	136	143	153	164	176	191	204	189	202	216	231	243	210	222	234	251	270
PEMF			125	131	137	144	154	165	177	192	205	190	203	217	232	244	211	223	235	252	271
Direction d'école 2 à 4 classes		115	124	130	136	143	153	164	176	191	204	189	202	216	231	243	210	222	234	251	270
Direction d'école 5 à 9 classes		120	129	135	141	148	158	169	181	196	209	194	207	221	236	248	215	227	239	256	275
Direction d'école 10 classes et +		123	132	138	144	151	161	172	184	199	212	197	210	224	239	251	218	230	242	259	278

Retraité-e-s

Montant pension	Jusqu'à 1300€	de 1300 à 1500 €	de 1500 à 2000 €	+ de 2000 €
Cotisation	91	111	117	127

AESH	Disponibilité	Congé parental	Temps partiel	PES
25	40	40	Cotisation fois la quotité minimum 88€	90

Se syndiquer, pourquoi ?

Se syndiquer car on est plus fort-e quand on est ensemble plutôt qu'isolé-e.

Se syndiquer au SNUipp-FSU :

- Pour obtenir collectivement des avancées sur des dossiers qui nous concernent : conditions de travail, formation, LSUN, APC, PPCR, RASED, direction, surcharge de travail, rythmes scolaires, changement de département, etc.

- Car, en tant que première organisation syndicale des enseignant-es du 1er degré, c'est la garantie de l'efficacité dans l'action.

Mais se syndiquer au SNUipp, c'est **aussi adhérer à la FSU** :

- car notre Fédération avance des propositions constructives pour l'amélioration du service public et les conditions de travail de ses agent-es.

- Car avec la FSU, on est mieux informé-e, défendu-e, mobilisé-e personnellement et sur les dossiers urgents : réformes, salaires, retraites, protection sociales, Modernisation de l'Action Publique (MAP), entre autres...

Se syndiquer parce que c'est la possibilité d'être représenté-e, accompagné-e et réellement défendu-e individuellement et collectivement, en toute transparence, lors de convocations, audiences et dans les instances paritaires : CAPD (5 élus SNUipp sur 10), CTSD (5 FSU sur 10), CHSCT, CDF, etc.

Se syndiquer aussi parce que la cotisation syndicale est la principale source de financement du syndicat (bulletins, courriers, résultats des instances, frais téléphoniques, organisation de stage etc.).



RESTEZ EN CONTACT :

45.SNUIPP.FR

UN PROBLÈME, UNE QUESTION, IL SE PASSE QUELQUE CHOSE...

FAITES PASSER L'INFO :

02 38 78 00 63

SNU45@SNUIPP.FR

Syndiquez

vous maintenant pour l'année 2021-2022 et profitez de 3 mois offerts (juin, juillet et août 2021)

PIC LOIRET

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 28/05/2021

N° 212

Mai 2021



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP 45 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP 45. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat
(réservé au créancier) :

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
Nom, Prénom * :
Adresse * :
.....
CODE POSTAL : VILLE :

IBAN (*)

BIC (*)

Le (*) : **20** à(*) :

Identifiant du Créancier SEPA : FR 75 ZZZ 431 183

Nom : **SNU- IPP 45**
Adresse : **10 rue Molière**
Code postal : **45 000**
Ville : **ORLEANS**

Prière de compléter cette autorisation et de joindre un Relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne.
Ne pas omettre la date et la signature.

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

10 rue Molière 45 000 Orléans - 02 38 78 00 63 - snu45@snuipp.fr

Directrice de la publication Laurianne DELAPORTE / CPPAP 0422507285 ISSN 1243-8391 / Imprimé par nos soins